

COMMUNAUTE URBAINE

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 130

Extrait du Registre des Délibérations

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-sept heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, légalement convoqués le 13 novembre 2020, se sont réunis, dans le hall des expositions du carré des Docks, sous la présidence d'Edouard PHILIPPE, Président.

Etaient présents :

Jean-Michel ARGENTIN; François AUBER; André BAILLARD; Thérèse BARIL; Frédéric BASILLE; Dominique BELLENGER; Monique BERTRAND; Laurence BESANCENOT à partir de 18h30 (examen du dossier 7); Augustin BOEUF; Jean-Pierre BONNEVILLE; Fanny BOQUET; Pierre BOUYSSSET; Alban BRUNEAU; Patrick BUCOURT; Patrick BUSSON; Gaëlle CAETANO; Agnès CANAYER; Thibaut CHAIX; Corinne CHATEL; Malika CHERRIERE; Annie CHICOT; Avelyne CHIROL; Olivier COMBE; Christine CORMERAIS; André CORNOU; Pascal CORNOU; Louisa COUPPEY; Nadège COURCHE; Pascal CRAMOISAN; Isabelle CREVEL; Stéphanie DE BAZELAIRE; Laëticia DE SAINT NICOLAS; Régis DEBONS; Hubert DEJEAN DE LA BATIE à partir de 19h00 (examen du dossier 15); Brigitte DECHAMPS; Françoise DEGENETAIS; Fabienne DELAFOSSE; Emmanuel DIARD; Christine DOMAIN; Marie-Laure DRONE; Fabienne DUBOSQ jusqu'à 20h10 (examen du dossier 30); Jérôme DUBOST; Clotilde EUDIER; Cindy EVRARD; Agnès FIRMIN LE BODO jusqu'à 19h45 (examen du dossier 27); Alain FLEURET; Patrick FONTAINE; Jean-Luc FORT; Solange GAMBART; Jean-Baptiste GASTINNE; Laurent GILLE; Carol GONDOUIN; Christian GRANCHER; Denis GREVERIE; Marc GUERIN; Anthony GUEROUT; Annie GUIVARCH; Jean-Luc HEBERT; Jean-Luc HODIERNE; Yves HUCHET; Pascal LACHEVRE; Laurent LANGELIER; Anne-Virginie LE COURTOIS; Jean-Pierre LEBOURG; Aurélien LECACHEUR; Caroline LECLERCQ; Jean-Paul LECOQ; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Sandrine LEMOINE; Arnaud LENOBLE; Pascal LEPRETTRE; Raphaël LESUEUR; Cyriaque LETHUILLIER; Laurent LOGIOU jusqu'à 19h20 (examen du dossier 22) et a donné pouvoir à Jean-Paul LECOQ; Bruno LOZANO; Fabienne MALANDAIN; Gérald MANIABLE à partir de 18h30 (examen du dossier 7); Jean-Louis MAURICE; Denis MERVILLE jusqu'à 19h00 (examen du dossier 15); Stéphanie MINEZ; Christine MOREL; Christelle MSICA GUEROUT; Nathalie NAIL jusqu'à 21h00 (examen du dossier 50); Madjid NASSAH; Oumou NIANG-FOUQUET; Valérie PETIT; Edouard PHILIPPE; Bruno PIZANT; Etienne PLANCHON; Dominique PREVOST; Michel RATS; Alain RENAUT; Jean-Louis ROUSSELIN; Florent SAINT-MARTIN; Didier SANSON; Nicolas SIMON; Pierre SIRONNEAU; Patrick TEISSERE; Marc-Antoine TETREL; Florence THIBAUDEAU-RAINOT; Philippe TOUILIN; Seydou TRAORE; Thierry UVENARD; Virginie VANDAELE; Danièle VASCHALDE; Sylvain VASSE; Martine VIALA; Nacera VIEUBLE; Anne-Marie VIGNAL; membres titulaires. Bruno BOUTEILLER; David LAURENT. Lionel SCHLESSER, membres suppléants.

Etaient absents :

Noureddine CHAT; Hervé LEPILEUR; Bineta NIANG.

Etaient excusés :

Véronique DUBOIS; Wasil ECHCHENNA; Antonin GIMARD; Marie-Catherine GRZELCZYK; Fanny HEUZE.

Etaient excusés et représentés : Gilles BELLIERE a donné pouvoir à Jean-Luc HEBERT; Jacques DELLERIE a donné pouvoir à Jean-Michel ARGENTIN; Hady DIENG a donné pouvoir à Laurent LANGELIER; Marie-Claire DOUMBIA a donné pouvoir à Alban BRUNEAU; Christian DUVAL a donné pouvoir à Agnès FIRMIN LE BODO; Jocelyne GUYOMAR a donné pouvoir à Michel RATS; Sophie HERVE a donné pouvoir à Nathalie NAIL; Daniel LEMESLE a donné pouvoir à Patrick LEFEBVRE; Pierre MICHEL a donné pouvoir à Patrick TEISSERE.

Valérie HUON-DEMARE excusée était représentée par Bruno BOUTEILLER; Pierre LEMETAIS excusé était représenté par David LAURENT; Emilie MASSET excusée était représentée par Lionel SCHLESSER.

Pierre SIRONNEAU a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20200351

FINANCES - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU les articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code général des collectivités territoriales ;
VU le rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2021 ;

DECIDE :

de prendre acte du débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport portant sur les propositions de cadrage budgétaire pour le budget primitif de l'exercice 2021.

LE CONSEIL PREND ACTE

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre
Le Havre, le - 3 DEC. 2020
Pour extrait certifié conforme
Pour le Président et par délégation



Jean-Baptiste GASTINNE, Vice-Président

ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le - 3 DEC. 2020

Publié le - 3 DEC. 2020



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

L'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'article L.2312-1 s'applique aux établissements de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

1. Contexte d'élaboration du budget 2021

a. Le contexte économique

L'année 2020 aura été marquée par une crise sanitaire mondiale ayant un impact fort sur les finances de la France mais aussi des collectivités locales, dont la Communauté Urbaine.

Après une croissance de 1.5% en 2019, l'épidémie de Covid-19 et les mesures sanitaires prises pour y faire face ont provoqué une récession très sévère en France et dans le monde. Le PIB devrait être en recul de près de 10% en 2020 et la dette française exploser. Au titre de 2021, le Gouvernement table sur un rebond du PIB de 8% étant précisé qu'une résurgence de l'épidémie ou à l'inverse la découverte rapide d'un traitement ou d'un vaccin serait de nature à retarder ou accélérer la reprise.

b. La crise sanitaire COVID-19

➤ De nombreuses inconnues

Les conséquences financières de cette crise sanitaire toujours en cours auront des conséquences certaines sur le budget 2021 et 2022 de la Communauté Urbaine. C'est un budget qui se construira avec de nombreuses incertitudes tant sur les montants en jeu que sur la durée de la crise et donc de ses impacts.

Des hypothèses devront être prises pour établir ce budget tant sur les recettes que sur les dépenses. Ces dernières sont abordées dans le point numéro 4 « Les orientations budgétaires 2021 ».

➤ **Des impacts sur le budget 2021**

Même si la crise sanitaire cessait d'ici la fin de l'année 2020, des répercussions financières significatives impacteront le budget principal et le budget transports publics de la Communauté Urbaine.

Ceci est notable pour les recettes fiscales de la CU et plus particulièrement pour les recettes de CVAE 2021 et 2022 dont l'assiette est constituée de la valeur ajoutée des entreprises en 2020.

Par ailleurs, la reprise de l'activité ne se fera pas immédiatement sur un rythme équivalent d'avant crise pour ce qui est du transport, des piscines, des activités liées au tourisme qui ne redémarreront pas en l'espace de quelques semaines (la croisière, les concerts, les foires et salons..).

c. Le projet de loi de finances 2021

Le projet de loi de finances 2021 présenté le 28 septembre 2020 est marqué, pour les collectivités locales, par plusieurs mesures et suscite des interrogations.

- La suppression progressive de la taxe d'habitation est confirmée avec pour conséquence pour la Communauté Urbaine la suppression de cette recette fiscale au profit d'une fraction de TVA transférée par le Gouvernement ;
- Un plan de relance massif de près de 100 Md€ qui devra être précisé quant aux mesures qui toucheront les collectivités locales mais qui pourraient profiter à la Communauté Urbaine pour le financement de certains investissements ;
- Une réforme de la méthode d'évaluation de l'assiette foncière des établissements industriels visant à réduire les montants payés par ces établissements contre une compensation de l'Etat pour les EPCI impactés ;
- Un possible impact sur les produits de CFE et de CVAE avec plafonnement de la CET en fonction de la valeur ajoutée qui passerait de 3% à 2% en 2021. Les règles d'affectation de la CVAE serait ajustée afin de maintenir à l'identique les ressources perçues par le bloc communal ;
- La stabilité des dotations de l'Etat en faveur des collectivités locales ;
- Aucune mesure précise à ce stade des discussions quant à une possible aide des collectivités locales pour 2021 visant à faire face aux conséquences financières de la crise sanitaire ;

A noter que le projet de loi de finances 2021 va faire l'objet de nombreux débats, amendements qui pourront impacter le budget de la Communauté Urbaine avant son adoption fin décembre 2020.

d. La mise en place d'un nouveau PPAC 2021/2026 (plan pluriannuel d'actions communautaires).

La mise en place d'un nouveau plan pluriannuel d'actions communautaires est liée à la capacité d'investissements du mandat.

Elle est évaluée à :

- 400 M€ TTC - budget principal
- 100 M€ TTC - budget transport

Sur la base des hypothèses suivantes :

- Epargne brute maintenue à hauteur de 30 M€ par an sur le budget principal et de 12 M€ par an sur le budget transport ;
- Un recours aux emprunts qui amènerait le ratio de désendettement à 9 ans sur le budget principal en fin de mandat
- Un subventionnement des financements des investissements de la Communauté Urbaine à hauteur de 8%.

e. La contractualisation : contrat Cahors

La mise en place par l'Etat en 2018 du dispositif de contractualisation a mis un terme à la contribution croissante des collectivités au redressement des finances publiques opérée de 2014 et 2017 et qui s'était traduit par une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) – toujours en cours mais figée quant à son montant.

La CODAH, en juin 2018, s'est engagée contractuellement avec l'Etat à maîtriser la hausse des dépenses de fonctionnement du budget principal sous le seuil de 1,2% par an sur trois ans, la base des dépenses étant les dépenses réelles de fonctionnement du compte administratif 2017. Les communautés de communes de Caux-Estuaire et du Canton de Criquetot-L'Esneval n'étaient pas concernées par la contractualisation.

Sur l'exercice 2018, l'objectif contractualisé avec l'Etat a été respecté par la CODAH.

La création de la Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2019 a nécessité de revoir le contrat initial afin de chiffrer les nouveaux objectifs de contractualisation pour la période 2019 et 2020 sur l'ensemble du nouveau périmètre en lien avec les nouvelles compétences tout en respectant in fine une évolution maximale de 1.2% des dépenses de fonctionnement du budget principal sur le nouveau périmètre.

Au titre de 2019, les objectifs contractualisés ont été tenus par la Communauté Urbaine.

Au titre de 2020, l'Etat a suspendu la contractualisation avec l'ensemble des EPCI signataires précisant que la contractualisation devra être « mise à jour » quand l'Etat sera en capacité de connaître exactement les effets de la crise.

Au titre de 2021, et compte tenu des informations connues au moment de la rédaction de ce rapport d'orientation budgétaire, une nouvelle contractualisation n'est pas d'actualité.

2. Situation financière de la CU au 31 décembre 2019

Au terme de sa première année d'existence, la Communauté Urbaine a tenu ses engagements vis-à-vis des communes tout en mettant en place de nouvelles actions sur son territoire et poursuivant les actions et travaux engagés par les anciens EPCI.

Un pacte financier et fiscal de solidarité a été mis en place garantissant entre autres de nouvelles recettes (en fonctionnement et investissement) pour les 54 communes. Les transferts de charges (liés aux transferts de compétences) ont été actés à l'unanimité et les syndicats d'eau, budgets annexes ont été repris et intégrés au sein du nouvel EPCI.

Au terme de l'année 2019, la situation financière de la Communauté Urbaine est bonne, la dette maîtrisée et en baisse constante sur le dernier mandat.

a. Le rappel des résultats budgétaires 2019

	Résultat comptable au 31/12/2018 hors RAR * (compte de gestion)	Résultat 2019 de fonctionnement hors RAR *	Résultat 2019 d'investissement hors RAR *	Résultat comptable au 31/12/2019 (compte de gestion)	Reste à réaliser 2019	Résultat budgétaire au 31/12/2019 (compte administratif)
Budget principal	21 824 353,22 €	26 710 205,18 €	-36 801 320,69 €	11 733 237,71 €	2 264 860,15 €	13 998 097,86 €
Budget assainissement	28 488 868,48 €	6 096 862,29 €	-3 366 287,99 €	31 219 442,78 €	991 056,30 €	32 210 499,08 €
Budget eau potable	6 154 516,78 €	6 731 917,64 €	-4 610 373,71 €	8 276 060,71 €	-67 542,39 €	8 208 518,32 €
Budget eau zone industrielle	1 232 500,00 €	789 299,48 €	-1 368 037,64 €	653 761,84 €	-141 616,40 €	512 145,44 €
Budget transports	-17 444 379,71 €	6 204 066,61 €	382 294,43 €	-10 858 018,67 €	11 324 138,88 €	466 120,21 €
Budget collecte et recyclage	26 171 827,60 €	-1 105 245,86 €	-4 190 299,70 €	20 876 282,04 €	1 240 674,68 €	22 116 956,72 €
Budget ZAE Parc EcoNormandie	2 736 463,19 €	-404 500,88 €	-654 294,92 €	1 677 667,39 €	0,00 €	1 677 667,39 €
Budget château de Gromesnil	624 896,06 €	-112 240,61 €	-1 638,23 €	511 017,22 €	-3 371,96 €	507 645,26 €
Budget ZAC des Courtines	527 255,75 €	110 960,00 €	0,00 €	638 215,75 €	0,00 €	638 215,75 €
Budget ZAC des Jonquilles	54 276,75 €	-395,08 €	500,00 €	54 381,67 €	0,00 €	54 381,67 €
Budget Parc de l'Escaut	-35 729,10 €	-164 092,69 €	201 823,07 €	2 001,28 €	-89 906,41 €	-87 905,13 €
Budget Immobilier tertiaire	77 857,42 €	-28 164,04 €	52 307,40 €	102 000,78 €	-586,94 €	101 413,84 €
Budget Jules Durand	2 832,68 €	-1 610 699,54 €	1 612 457,26 €	4 590,40 €	0,00 €	4 590,40 €
Budget ZAC Epaville	34 544,47 €	1 299 898,92 €	-245 218,98 €	1 089 224,41 €	0,00 €	1 089 224,41 €
Budget ZAC Ormerie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget hôtel d'entreprises	489 619,95 €	35 788,80 €	13 322,20 €	538 730,95 €	0,00 €	538 730,95 €
Budget atelier locatif	416 784,82 €	19 349,70 €	11 258,81 €	447 393,33 €	-1 667,00 €	445 726,33 €
Budget maison pluridisciplinaire	795 354,79 €	-14 125,28 €	-40 172,58 €	741 056,93 €	-113 716,07 €	627 340,86 €
Budget assainissement collectif ex-4CE	1 402 296,43 €	505 804,43 €	-780 920,24 €	1 127 180,62 €	-56 477,90 €	1 070 702,72 €
Budget assainissement non collectif ex-4CE	288 515,60 €	-3 805,26 €	0,00 €	284 710,34 €	0,00 €	284 710,34 €
Budget eau potable ex-4CE	1 346 942,69 €	505 963,68 €	-513 017,46 €	1 339 888,91 €	-152 793,44 €	1 187 095,47 €
Budget opérations immobilières	0,00 €	-6 150,11 €	0,00 €	-6 150,11 €	0,00 €	-6 150,11 €

* RAR : reste à réaliser

b. Les dépenses et recettes de fonctionnement du budget principal et principaux budgets annexes

Budget principal – comptes administratifs 2019

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes Réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	190 631 891,21	234 274 611,50	43 642 720,29
SIDGCI	2 419 075,35	2 183 234,34	-235 841,01
TOTAL	193 050 966,56	236 457 845,84	43 406 879,28

Budget Eau et assainissement – comptes administratifs 2019

Pour la compétence assainissement, il s'agit de la compilation des 3 budgets de l'assainissement et pour la compétence eau potable de la compilation des 2 budgets.

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes Réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Assainissement	19 214 172,37	33 250 406,73	14 036 234,36
Eau potable	24 445 263,50	37 132 444,93	12 687 181,43
Eau zone industrielle	4 306 987,07	5 558 166,38	1 251 179,31
TOTAL	47 966 422,94	75 941 018,04	27 974 595,10

Budget transport – comptes administratifs 2019

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes Réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	66 664 294,47	82 949 518,31	16 285 223,84

Budget déchets – comptes administratifs 2019

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes Réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute
Communauté urbaine	40 790 375,50	42 529 504,88	1 739 129,38

c. La dette consolidée au 31 décembre 2019

Situation au 31 décembre 2019 de la dette de la Communauté Urbaine après intégration des emprunts affectés aux compétences transférées par les communes.

Budget principal	101 775 619,26 €
Budget assainissement	56 524 667,19 €
Budget eau potable	19 922 618,47 €
Budget EZI	5 320 000,00 €
Budget transport	121 545 272,33 €
Budget Déchets	84 619,85 €
Budget ZAE parc éco Normandie	3 800 000,00 €
Budget atelier locatif	39 892,11 €
Budget maison pluridisciplinaires	800 313,28 €
total	309 813 002,49 €

Cet encours est composé à 68,34 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen de 3,32%, de 31,44% d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 0,27 %, de 0,22% d'emprunt à barrière avec multiplicateur dont le taux est de 4,31%..

Le taux moyen global s'élève à 2,36 %.

La durée de vie moyenne de cet encours (durée nécessaire pour rembourser 50 % de la dette) est de 7 ans et 11 mois. La durée de vie résiduelle est de 14 ans et 8 mois.

Au 31 décembre 2019, l'encours de dette est composé à 99,78% d'emprunts classés 1A dans la charte de bonne conduite, dite charte Gissler. Il s'agit d'emprunts à taux fixes ou taux variables reposant sur des indices de la zone euro. Cette catégorie regroupe les emprunts qui présentent le plus faible risque.

0,26 % de l'encours est classé en 1 E. Il s'agit d'un prêt à barrière indexée sur l'euribor 12 mois, avec multiplicateur, dont le capital restant dû était de 683 K€. Cet emprunt a fait l'objet d'un réaménagement lors de son échéance annuelle du 15 avril 2020 pour être transformé en taux fixe simple.

Les perspectives en matière de dette vont dépendre principalement de quatre facteurs : le niveau d'épargne brut dégagé chaque année et qui autofinance tout ou partie des investissements, le niveau d'investissements et son taux de réalisation, le taux de financement obtenu sur ces investissements / dépenses d'investissement et les effets de la crise sanitaire.

En fonction du niveau d'investissement qui sera décidé sur le prochain PPAC 2021/2026, une hausse de la dette dans les prochaines années est envisagée dans la limite choisie d'un ratio de désendettement maximal de 9 ans sur le budget principal.

3. Les effectifs passés et prévisionnels

a. 2020 : Consolider les effectifs et la politique RH de la collectivité

Après une année de mise en œuvre de la fusion, l'année 2020 a été une année de structuration des organisations et de consolidation des effectifs afin de répondre au mieux aux nouveaux enjeux du territoire.

↳ En matière d'effectifs :

Les emplois inscrits au tableau des effectifs ont ainsi évolué pour passer de 1178 au 1^{er} janvier 2020 à 1217 fin septembre 2020. Ces créations d'emplois répondent ainsi à divers enjeux :

- Prendre en compte de nouveaux modes de gestion :
 - Informatique (mutualisation avec plusieurs collectivités et reprise en régie de la hot line) (2)
 - Transfert à la communauté urbaine des agents de la piscine de Montivilliers (16)
- Pérenniser des emplois non permanents au regard des besoins définitivement évalués (4)
- Répondre aux besoins des projets pour lesquels la Communauté Urbaine a obtenu des financements :
 - Smart port city (1)
 - Développement de la plateforme de rénovation énergétique (2)
- Adapter la structure des emplois aux besoins de la nouvelle collectivité.
Les services suivants ont ainsi vu leurs effectifs renforcés : direction de la voirie (5), Maintenance des bâtiments (2), Cycle de l'eau (2), Cycle des déchets (1), Animation, services et équipements communautaires (1), Maîtrise d'ouvrage (2), Direction des ressources humaines (1).

A cela s'ajoute de nouveaux contrats de projets (6) eux aussi pour partie financés par des partenaires extérieurs.

Le tableau des effectifs s'établit au 30 septembre 2020 à 1217 emplois permanents avec une répartition comme suit, sur la base des agents rémunérés au 30 septembre :

Catégorie	Statut	AU 30/09/2020
A	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	158
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	57
TOTAL A		215
B	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	218
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	59
TOTAL B		277
C	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	615
	Contractuels occupant un emploi permanent (hors remplaçants)	23

TOTAL C	638
TOTAL	1 130

A noter que la moyenne d'âge est d'un peu moins de 44 ans, que la filière technique représente 70% des effectifs et que le pourcentage de femmes est de 32.

↳ **La politique des ressources humaines :**

Celle-ci s'appuie sur un certain nombre de délibérations prises dès le 17 février 2019 et tout au long de cette même année :

- **Les heures supplémentaires :** la Communauté Urbaine permet le paiement des heures supplémentaires pour les catégories C et B. Les conditions ont été décrites dans la délibération. Elles avaient concerné au 30 septembre 2020, 601 agents pour 24 158 h représentant 429 129 €. Elles intègrent les heures supplémentaires effectuées par les agents de la filière technique au titre des astreintes.
- **Les avantages en nature et les frais de déplacement et de missions :** A noter, concernant les avantages en nature que cela concerne 81 agents pour un montant de 72 333,56 € sur les 9 premiers mois qui ont bénéficié d'un avantage en nature constitué par un véhicule de fonction attribué par nécessité absolue de service ou un véhicule de service, dont l'usage privé est autorisé par la collectivité. 4 agents ont également bénéficié d'un logement pour nécessité absolue de service ou par convention d'occupation précaire pour un montant global de 7 648,26€.
- **La participation à la protection sociale complémentaire** (953 agents en ont bénéficié en 2020 pour un montant d'environ 212 000 €) **et le plan de déplacement entreprise** (prise en charge de 75% du trajet domicile travail en transport commun pour les déplacements intra-communautaires).
- **L'action sociale à destination de la communauté urbaine**
- **Le régime indemnitaire :** le régime indemnitaire a continué à évoluer en 2019 et 2020, notamment pour permettre le passage au RIFSEEP de l'ensemble des filières (hors enseignants artistiques non concernés).

Les sujets portés par la loi de transformation de la fonction publique telle que l'écriture des lignes directrices de gestion, le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle et la remise à niveau du temps de travail qui nécessitent également une harmonisation entre les agents des différentes ex collectivités sont en cours de discussion pour une validation pour la fin de l'année ou début 2021.

b. Le budget 2021 : Un budget post fusion en hausse

Le budget de la masse salariale prévoit une hausse des charges nettes de personnel (hors conventions de services partagés) de 1,13 %.

(tous budgets confondus, en €)	2020	2021
BP charges de personnel	56 590 901	58 718 689
Correction BP(1)	1 276 351	-195 000
BP Corrigé	57 867 252	58 523 689
Evolution		+ 1,13%

(1) Corrigé des montants relatifs aux compléments de transfert, aux baisses de conventions de services partagés et aux recettes nouvelles (subventions, conventionnement, mises à disposition)

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets :

Evolution masse salariale par budget	Budget principal + transport	Budget Eaux	Budget Collecte et recyclage
Evolution BP 2021 / BP 2020	+ 1.66%	+ 0,38 %	+ 0,52%

En 2021, la masse salariale représenterait 19 % des dépenses de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant de 62,57 M€ pour le BP 2021 répartis entre les charges de personnel 58.52 M€ et les conventions de services partagés 4,05 M€

↳ Une hausse naturelle de la masse salariale

Le GVT (glissement vieillesse technicité) représente ainsi une hausse d'environ 0,97% ainsi que la dernière étape du PPCR (parcours professionnel carrière rémunération) prévu en 2021 et qui représente 0,23% d'augmentation.

Le régime indemnitaire quant à lui a été revalorisé (RIFSEEP) (+ 0,39%). La Communauté urbaine a ainsi mis en œuvre le RIFSEEP (régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et expérience professionnelle pour l'ensemble des grades dont l'adhésion est prévue par les textes.

Cette mise en œuvre conduit à prévoir une hausse du régime indemnitaire du fait de la discussion autour des fonctions et de leur valorisation indemnitaire en fonction de la structure préalablement définie. Cette discussion autour des métiers et des emplois enclenchent également une démarche plus globale de GPEC nécessaire au regard de la pénibilité de nos métiers, de la pyramide des âges de la collectivité et de la maîtrise budgétaire attendue.

Ces effets sont pour partie compensés par un effet noria (différence indiciaire entre les départs et les recrutements) en particulier sur le budget assainissement du fait de nombreux départ en retraite (- 0,8 %).

Il n'en reste pas moins que naturellement, la collectivité subit ainsi une hausse de près de 0,8% de sa masse salariale.

↳ Une indispensable maîtrise des effectifs

Sur les 39 postes créés en 2020, 26 ont été compensés pour partie par des transferts de charges complémentaires (1), de la convention de services partagés (16), de la suppression de marchés de prestation (2), du financement externe (3) ou de la baisse de crédits dédiés aux emplois non permanents.

6 postes supplémentaires seront créés en 2021, là aussi compensés par une baisse de subvention dans le cadre de la reprise en régie de la crèche les ribambelles à Criquetot l'Esneval.

4. Les orientations budgétaires 2021

Un enjeu fort: contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement à un niveau au plus égal à l'évolution des recettes de fonctionnement afin de maintenir une épargne brute et continuer à investir.

A court terme, l'objectif pour la Communauté Urbaine sera de participer au plan de relance de l'économie tout en absorbant l'impact financier de la crise sanitaire et en mesurant ses conséquences à moyen et long terme.

a. La fiscalité intercommunale

Dans le cadre de la fusion des 3 EPCI en 2019, la communauté urbaine a fait le choix de supprimer sa part de taxe foncière et taxe foncière sur les propriétés non bâties existantes sur les anciens territoires de Criquetot et Caux Estuaire. Par ailleurs, la collectivité a souhaité lisser sur plusieurs années l'harmonisation de ses différents taux de fiscalité.

IMPOTS DIRECTS (hors TEOM)	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Taxe d'habitation *	23 taux avant fusion	8,43%	8,43%	8,43%
CFE**	23 taux avant fusion	23,99%	23,99%	23,99%
Taxe foncière bâtie	23 taux avant fusion	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe foncière non-bâtie	23 taux avant fusion	0,00%	0,00%	0,00%
TASCOM coefficient multiplicateur ***	1,2 (CODAH) et 1 (Caux E. et CCCCE)	1,20	1,20	1,20

* taxe d'habitation en cours de suppression progressive pour les résidences principales

** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2030

*** taux en cours d'harmonisation jusqu'en 2023

Concernant la taxe d'aménagement, les taux différenciés hérités des communes seront à nouveau repris en 2021.

b. Les relations avec les communes de l'EPCI

➤ Les transferts de charges

L'année 2019 aura été marquée par les transferts de charges validés par la commission d'évaluation des charges transférées du 13 septembre 2019 et par l'ensemble des conseils municipaux.

Le transfert de compétences aura eu des impacts financiers importants sur le budget des communes et de la Communauté Urbaine. Ainsi, des transferts de dépenses et recettes nouvelles vers la Communauté Urbaine se sont opérés tout en veillant à préserver durablement ses ressources financières sans dégrader les équilibres financiers des communes.

A la suite des travaux de la CLECT, et tenant compte des charges transférées, les attributions de compensation des communes ont été modifiées passant de 68,6 M€ à 35,6 M€.

La CLECT du 5 novembre 2020 n'a pu se tenir suite au nouveau confinement mis en place au niveau national. Elle est reportée sine die. Elle concernait principalement la Ville du Havre et la commune de Saint-Vigor-d'Ymonville pour une régularisation modeste de son transfert de charges.

En l'état actuel des connaissances, il n'est pas envisagé de nouveau transfert de compétences en 2021 ce qui devrait entraîner une stabilité des attributions de compensation déterminées en 2019 hormis pour la Ville du Havre une fois la CLECT reprogrammée.

➤ **La dotation de solidarité communautaire**

La Communauté Urbaine entend poursuivre sa politique d'aide et de solidarité vis-à-vis des communes. La DSC qui existait sur les territoires de la CODAH et de Caux Estuaire a été étendue aux communes de l'ex-communauté de communes du canton de Criquetot-L'Esneval pour plus d'1M€.

Concernant les années 2021, 2022 et 2023, la DSC évoluera sur la base d'un indice d'inflation constaté en année N-1 et défini dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité.

➤ **Les fonds de concours à l'investissement**

Le fonds de concours apportés par la Communauté Urbaine à l'investissement des communes prend fin au 31 décembre 2020.

Dans le cadre du prochain PPAC (plan prévisionnel d'actions communautaires pour la période 2021/2026), il sera proposé la mise en place d'un fonds de concours à l'investissement des communes à hauteur de 20 M€ dont 5 M€ pour la Ville du Havre et 15 M€ pour les autres communes. Ce fonds de concours serait réparti au prorata de la population de chaque commune par rapport à la population globale des 53 communes.

c. Les recettes de fonctionnement du budget principal – proches de 215 M€

Les recettes du budget principal et du budget transport vont être impactés fortement par la crise sanitaire.

Dans ces conditions sur la base des informations connues et de la crise sanitaire en cours, les recettes fiscales du budget principal devraient être en baisse par rapport à 2020.

La période d'incertitudes dans laquelle s'élabore le budget 2021 amène à s'interroger sur les hypothèses à prendre afin de construire ce budget.

Les recettes de fonctionnement du budget principal sont principalement composées des recettes fiscales et des dotations d'Etat – elles représentent environ 90% des recettes réelles de fonctionnement.

Une baisse des recettes fiscales est attendue en 2021 pour certains impôts en raison de la crise du Covid-19 alors qu'elles connaissent une croissance continue depuis des années du fait de la revalorisation des bases qu'elles soient physiques ou décidées par le Gouvernement. Sur la base des hypothèses présentées ci-dessous, la perte pourrait être estimée à 5,2 M€ par rapport à une situation sans Covid-19. Cela concerne principalement les postes suivants :

- La perte de CFE liée au COVID devrait être de 1.1 M€ en raison :
 - de la prise en charge par la Communauté Urbaine d'un tiers du coût de dégrèvement voté au Conseil Communautaire du 23 juillet 2020 pour les entreprises particulièrement impactées par la crise (-0.3M€)
 - de la moindre revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (prévision de +0.5%)
 - des défaillances d'entreprises
- La perte de CVAE est estimée à 15%, soit -3.6 M€ - les recettes fiscales 2021 et 2022 étant calculées sur la valeur ajoutée 2020 des entreprises ;
- La perte de TASCOT est estimée à 12% soit - 0.5 M€

Les dotations de l'Etat au sens large représentent 40% des recettes du budget principal. Compte tenu du projet de loi de finances 2021, les dotations de l'Etat devraient rester relativement stables par rapport à 2020.

Les autres postes de recettes – représentant 10% des recettes, sont composées des attributions de compensations négatives, des recettes diverses (stocks, frais généraux, DGD) des recettes tirées de l'exploitation de bâtiments ou services communaux (4,5% de recettes à travers les recettes des crèches, piscines, stade océane, parcs en ouvrage, taxe de séjour etc....). Elles aussi pourraient s'orienter à la baisse en 2021 compte tenu du non versement des clauses d'intéressement des délégataires de services publics, d'une baisse possible de la fréquentation des établissements communautaires à cause de la crise sanitaire.

d. Les dépenses de fonctionnement du budget principal – proche de 198 à 199 M€

Les dépenses du budget principal pourraient être impactées par la crise sanitaire sur 2021. En effet, la crise sanitaire est toujours en cours au moment de l'élaboration de ce rapport d'orientations budgétaires 2021 et connaît même un fort regain au niveau européen entraînant de nouvelles mesures mises en place par le Gouvernement pour lutter contre ce virus (nouvelles fermetures d'établissement, mesures de couvre-feu etc..)

Les dépenses de fonctionnement 2021 du budget principal pourraient approcher les 198 / 199 M€ en fonction des hypothèses retenues. Cela représenterait une hausse de 5.7% par rapport au budget primitif 2020.

Concernant les dépenses réelles de fonctionnement, il convient de prendre en compte les estimations de dépense suivantes pour établir le budget 2021 :

- 360 K€ de dépenses pour la protection des agents de la communauté urbaine dans le cadre de la crise sanitaire ;
- Il est proposé d'inscrire une somme d'un million d'euros en réserve pour faire face aux dépenses de fonctionnement en lien avec la crise sanitaire en cours ;
- Il est proposé d'inscrire une aide complémentaire de 937 K€ en faveur de l'Office du tourisme qui sera encore fortement impacté par la crise sanitaire que ce soit au niveau fréquentation, reversement de la taxe de séjour et activité croisière.

En fonction des hypothèses prises en lien avec la crise sanitaire mais aussi des autres dépenses identifiées, les principaux postes de dépenses pourraient être les suivants :

- Les attributions de compensation pour 38.5 M€
- La masse salariale pour environ 33.8 M€
- Le coût de fonctionnement des services transversaux (dont informatique, administration générale, communication, parc auto, gestion des bâtiments, etc...) : 6.9M€
- la subvention d'équilibre au budget transport pour 23.5 M€
- la Dotation de Solidarité Communautaire pour 19.3 M€
- Le développement économique : 11.5 M€
- la cotisation au SDIS pour environ 10.6 M€
- La voirie communautaire : 9.78 M€
- La culture et le sport : 7.1 M€
- les conventions de services partagés : environ 5,6 M€
- Les eaux pluviales : 5.2 M€
- les frais financiers pour 4 M€
- le FPIC pour environ 4.2 M€
- Santé / salubrité / environnement et développement durable : 1.4 M€
- les dépenses imprévues : 1.4 M€ dont 1 M€ pour la COVID-19
- autres compétences (habitat, petite enfance, risques majeurs, espaces verts) : 2.2M€

Les principales hausses entre le BP 2020 et le BP 2021 concernent les postes suivants :

- masse salariale : + 2.34 M€ (liée notamment à la dissolution du SIGDSI et la reprise du personnel ; en parallèle diminution des conventions de services partagés à hauteur de 1 M€)
- la subvention d'équilibre au budget transport : + 4 M€
- les actions communautaires : + 1.7M€
- le FPIC : + 0.6 M€
- les dépenses imprévues : + 1.35M€

e. Les dépenses et recettes de fonctionnement des budgets annexes

➤ **Le budget transport (recettes réelles de fonctionnement autour de 86,4 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 74,2 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes du versement mobilité (52% des recettes réelles), de la subvention d'équilibre du budget principal qui pourrait être en forte hausse et atteindre 27% des recettes réelles et des recettes des usagers potentiellement en baisse en 2021 (17%).

Concernant les recettes de fonctionnement, les hypothèses qui pourraient être prises sont les suivantes :

- Le versement mobilité, en dépit de la hausse du taux de VM sur les territoires des ex comcom de Criquetot-l'Esneval et Caux Estuaire, serait inférieur à celui budgété en 2020 (44.76 M€ contre 45.245 M€).
Ce montant intègre une hausse de 1.2 M€ liée à la mise en place et la hausse du taux de VM mais aussi une baisse de 3.7% du VM (1.7 M€) en lien avec la crise sanitaire (étant rappelé que le VM n'est pas collecté quand les employés bénéficient de mesures de chômage partiel).
- Concernant les recettes usagers, une baisse de 10% soit environ 1.4 M€ (par rapport aux recettes normalement attendues) est pris comme hypothèse pour 2021 compte tenu de la baisse de fréquentation liée à la crise sanitaire.

Pour mémoire, les taux du versement mobilité en 2021

VERSEMENT MOBILITE	Taux au 1er juillet 2019	Taux au 1er juillet 2020	Taux au 1er juillet 2021
17 communes ex CODAH	2,00%	2,00%	2,00%
37 communes ex Caux Estuaire et ex CCCCE	0,40%	0,80%	1,20%

Les dépenses de fonctionnement devraient être en hausse de 3,4 % du fait principalement de la hausse de la CFF payée à Transdev liée à la mise en place des nouvelles lignes sur le territoire dans le cadre du contrat de DSP (61.3 M€ et 1.9 M€ pour le service mobi'fil).

Sur la base de ces hypothèses, la subvention d'équilibre du budget principal au budget transport pourrait augmenter passant de 19.5 M€ à 23.52 M€ en 2021 – impactant par la même les charges du budget principal et donc l'épargne brute.

Concernant les dépenses d'investissements, ce budget aura à rembourser 4,9 M€ d'emprunt et devrait investir autour de 6,5 M€ (dont 1,5 M€ pour le projet de transition au GNV, 1,5 M€ pour la maintenance tramway, 1,3 M€ pour la billetterie du réseau et 1,2 M€ pour le funiculaire).

➤ **Les budgets eau et assainissement (recettes réelles de fonctionnement autour de 74,1 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 47,9 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes de vente d'eau potable et des redevances d'assainissement. Elles devraient augmenter de 7,4 % en 2021 par rapport à 2020 principalement à cause d'une consommation qui avait été sous-évaluée en 2020.

Les dépenses de fonctionnement devraient, quant à elles, rester stables par rapport à 2020.

Dans un contexte de réajustement des consommations et de maîtrise des dépenses de fonctionnement, des investissements importants continueront à être engagés pour restructurer les réseaux, renouveler les véhicules, prendre en charge une partie des travaux du CETCO, sécuriser les sites, mener des travaux sur les stations et usines d'épuration et rembourser les emprunts.

Concernant les tarifs, il est proposé de ne pas augmenter le prix de l'eau potable et de l'assainissement pour la partie concernant la communauté urbaine.

Seuls les parts des délégataires des territoires des ex comcom de Criquetot-l'Esneval et Caux Estuaire pourraient connaître une évolution en fonction des formules de variations d'indices (inconnues à ce jour). Cette évolution devrait être marginale car la hausse d'indice ne sera appliquée que sur les parts des délégataires.

Par ailleurs, il est précisé qu'une étude est en cours concernant l'harmonisation des tarifs du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire tenant compte de la situation actuelle des deux budgets, de l'évolution possibles des dépenses et des investissements à venir.

➤ **Le budget déchets (recettes réelles de fonctionnement autour de 43,2 M€ - dépenses réelles de fonctionnement autour de 40 M€)**

Les recettes de fonctionnement sont composées principalement des recettes provenant de la TEOM (attendus autour de 34 M€) et des recettes liées au traitement et aux ordures ménagères. Elles devraient être en légère baisse de 0,2 % par rapport à 2020.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021
Zone Le Havre	12,50%	12,50%	12,50%
Zone Sainte-Adresse	8,36%	8,36%	8,36%
Zone autres communes CODAH	4,01%	4,01%	4,01%
Zone communes issues de la Communauté de communes de Caux Estuaire	9,28%	9,28%	9,28%
Zone Criquetot l'Esneval	14,75%	14,75%	14,75%
Zone Etretat	17,00%	17,00%	17,00%
Zone autres communes issues de la Communauté de communes du Canton de Criquetot l'Esneval	14,25%	14,25%	14,25%

Les dépenses de fonctionnement devraient être en baisse de 0,5 % du fait d'une meilleure maîtrise de ces dépenses.

Les dépenses d'investissements, autour de 16 M€, se composent principalement d'une partie du coût de construction du centre technique communautaire (environ 6.5 M€), de travaux sur les centres de recyclage pour 5 M€, de renouvellement du matériel de conteneurisation pour 2,2 M€, d'achats de véhicules de collecte pour 2 M€.

➤ **Les autres faits marquants prévus en 2021 sur les autres budgets annexes**

Principaux budgets annexes :

- parc éconormandie – travaux 0,65 M€ ;
- Parc de l'Escaut – 7 M€ de travaux financé à hauteur de 2,6 M€ par des subventions et de 4,3 M€ par avance du BP – démolition Hangar 41 et travaux sur les Hangar 42 et 43 ;

Concernant le budget annexe Jules Durand, l'achat des terrains à l'EPFN pour 6.7 M€ HT pourrait être décalé sur 2021. Les crédits 2020 devraient être alors réinscrits sur 2021.

f. Le respect des équilibres financiers (la CAF et le ratio de désendettement) du budget principal

➤ **L'épargne brut (CAF) / épargne nette**

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Il est donc important, voire primordial de dégager un niveau suffisant d'épargne brute chaque année.

Epargne brute / CAF de la CU au 31 décembre 2019 :

	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	CAF Epargne brute	Remboursement capital dette (1)	Epargne nette
Budget principal	190 631 891	234 274 611	43 642 720	11 020 692	32 622 028
Assainissement	19 214 172	33 250 407	14 036 235	5 695 364	8 340 870
Eau potable	24 445 263	37 132 445	12 687 181	2 435 753	10 251 428
Eau industrielle	4 306 987	5 558 166	1 251 179	380 000	871 179
Transports publics	66 664 294	82 949 518	16 285 224	4 854 170	11 431 054
Collecte et recyclage	40 790 376	42 529 505	1 739 129	6 172	1 732 958

Sous-total hors ZAC	346 052 984	435 694 653	89 641 669	24 392 151	65 249 518
Autres budgets annexes	3 473 861	2 006 753	-1 467 108	114 491	-1 581 599
Tous budgets confondus	349 526 845	437 701 406	88 174 561	24 506 642	63 667 920

L'année 2020 devrait être marquée par une baisse importante de l'épargne brute du budget principal en grande partie liée aux conséquences financières de la crise sanitaire (qui pourraient atteindre 9 à 10 millions d'euros).

Pour 2021, l'épargne brute prévisionnelle du budget principal devrait être encore fortement impactée par les effets de la crise sanitaire mais également par une hausse possible des charges de fonctionnement non compensées par une hausse des recettes réelles de fonctionnement et selon les hypothèses retenues pour établir le budget 2021.

Sur la base des premières estimations et en fonction des hypothèses prises, l'épargne brute du budget principal au BP 2021 pourrait se situer autour de 18 M€ (soit 6 M€ d'épargne nette environ).

Le budget transport afficherait une épargne brute de 12.24 M€ (7.3 M€ d'épargne nette), le budget cycle des déchets de 3.16 M€ (même montant pour l'épargne nette), le budget assainissement de 12.5 M€ (près de 7 M€ d'épargne nette) et eau potable de 12.14 M€ (9.6 M€ d'épargne nette).

Il est précisé que ces données sont des données prévisionnelles susceptibles d'être impactées par la crise sanitaire mais aussi le taux de réalisation réelle des dépenses et recettes de fonctionnement. Un taux de réalisation de 98% des dépenses réelles du budget principal par exemple entraîne une amélioration de 3.8 M€ de l'épargne brute réelle.

A moyen terme et une fois la crise sanitaire passée, l'objectif est de maintenir une épargne brute sur le budget principal au moins égale à 30 M€ afin de pouvoir continuer à investir et assurer le financement du PPAC.

➤ **Le ratio de désendettement**

Le ratio de désendettement se calcule en divisant la dette au 31 décembre par l'épargne brute de l'année. L'Etat estime que le niveau maximum du ratio de désendettement des collectivités doit se situer entre 11 et 13 ans.

Au 31 décembre 2019, le ratio de désendettement de la CU (tous budgets confondus) atteignait :

- Pour le budget principal : 2 ans et 3 mois
- Pour le budget transport : 7 ans et 6 mois
- Pour tous les budgets consolidés : 3 ans et 6 mois (310.07M€ de dette pour une épargne brute de 88.2M€).

En fonction des hypothèses prises, des emprunts qui pourraient être à mobiliser sur 2020 et 2021 et de l'épargne brute prévisionnelle, le ratio de désendettement affiché au Budget Principal pourrait se situer fin 2021 autour de 9 ans pour le budget principal, 10 ans pour le budget transport et 6 ans tous budgets confondus.

g. Les engagements pluriannuels – les investissements 2021

L'année 2020 est marquée par l'achèvement du PPAC 2014/2020 de la communauté Urbaine. Un travail est en cours afin de définir les priorités et les enveloppes du PPAC 2021/2026.

Au niveau des APCP, les AP correspondant aux projets débutés sur le PPAC 2014/2020 et non terminés seront prolongées jusqu'à la fin du projet.

De nouvelles APCP seront mises en place lors du vote du BP 2021 afin de faire correspondre les autorisations de programme aux décisions prises dans le cadre du PPAC 2021/2026 sur la base de ce qui sera connu. D'autres AP verront le jour au fur et à mesure que les projets seront ensuite connus et chiffrés.

Les dépenses d'investissements prévisionnelles du budget principal devraient se situer autour de 150 M€ (hors opérations d'ordre).

En 2021, on y retrouve ou pourrait y retrouver principalement :

- ✓ La poursuite des travaux du centre technique communautaire (portés par le budget principal et refacturés à 85% aux budgets annexes intéressés par cet équipement) pour 13,5 M€ ;

Enseignement supérieur

- ✓ Aménagement des espaces publics LEBON – FRISSARD pour 5,1 M€
- ✓ Construction de la passerelle Vatine pour 1,7 M€
- ✓ Autres aménagements CAMPUS pour 3,8 M€

Voirie – Aménagements divers

- ✓ Les crédits pour le plan vélo à hauteur de 4,2 M€
- ✓ Travaux de voirie pour 19,2 M€
- ✓ Travaux d'éclairage publics pour 5,8 M€

Habitat – politique de la Ville

- ✓ Les aides à la pierre pour 6,4 M€
- ✓ L'amélioration de l'habitat pour 1,1 M€

Aide au développement économique

- ✓ L'appui au développement de la filière éolienne offshore pour 4,6M€
- ✓ Les autres aides aux entreprises dont le PIA3 pour 1,78 M€, le PPRT
- ✓ Travaux sur la zone Jules Durand pour 3,4 M€ ;

Le très haut débit

- ✓ Investissements sur le très haut débit pour 1,6 M€

Tourisme

- ✓ Etudes préalables aux Investissements sur le pôle croisière pour 2 M€

Autres dépenses

- ✓ Aide à l'investissement des communes pour 6 M€ correspondant au cumul du fonds de concours qui s'achève au 31 décembre 2020 et du fonds de concours qui débute au 1^{er} janvier 2021
- ✓ Le fonds de concours aux équipements sportifs pour 1,4 M€
- ✓ Réseaux d'eau pluviale et de gestion des rivières pour 3,1 M€
- ✓ Des travaux de maintenance des divers bâtiments communautaires pour 3 M€
- ✓ Des travaux liés au stade Océane pour 2,8 M€
- ✓ Des travaux sur l'hôtel de la Communauté Urbaine pour 1,9 M€

D'autres investissements sont ou pourraient être prévus pour des montants moins élevés comme par exemple des travaux sur la gare de Saint Laurent de Brévedent, des travaux sur les équipements sportifs et culturels, des travaux pour les bâtiments de l'aéroport, le versement de subventions d'investissement (tel que le GIP Un été au Havre, au groupement hospitalier de Saint Romain), des travaux sur les aires d'accueil des gens du voyage, divers investissements pour les directions transversales comme par exemple, l'acquisition de véhicules ou la mise en place du schéma directeur informatique.

h. Le financement des investissements

Le financement des investissements sur le budget principal comme sur les principaux budgets annexes se fait via quatre principales recettes :

- Le FCTVA proportionnel aux investissements éligibles au FCTVA (taux de 16.404%) ;
- L'autofinancement dégagé des sections de fonctionnement des budgets ;
- Les recettes en provenance des tiers (subventions ou remboursement d'investissements portés pour un tiers) ;
- L'équilibre se fait via l'inscription d'un ou de plusieurs emprunts qui ne seront levés qu'en fonction des besoins et du taux de réalisation des investissements.

Toutefois, les budgets assainissement et transports publics ne devraient pas recourir aux emprunts compte tenu de leur situation financière et des besoins d'investissements connus à ce jour.

Conditions actuelles du marché financier

La situation des marchés financiers demeure particulièrement favorable aux emprunteurs.

A titre indicatif, l'Euribor 3 mois qui constitue l'index de référence de la zone euro, est passé sous le seuil de 0% en avril 2015 sans cesser de chuter depuis. Il était ainsi à – 0.50% en septembre 2020.

Ce contexte permet aux collectivités locales de souscrire des emprunts sur 15 ans à des taux fixes proches de 0,35% ou variables à 0,30%.